

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013

6/1 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU NORD POUR L'ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Dans la continuité des évolutions informatiques visant à apporter une réponse adaptée aux usages et attentes des parents, la Ville souhaite procéder au transfert de la gestion administrative de la crèche, de la halte-garderie, des accueils périscolaires et des accueils de loisirs, sous le logiciel Concerto, proposé par la société Arpège, déjà exploité pour la réservation et le paiement du service de restauration scolaire.

Parallèlement, la Ville a signé la nouvelle convention relative à la prestation de service unique en juin 2013 avec la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) pour la halte-garderie et la crèche. Dans ce contexte, la CAF du Nord ouvre la possibilité aux structures d'effectuer une demande de subvention pour l'achat d'un logiciel de gestion ayant pour but de faciliter sa mise en œuvre.

La dépense totale s'élèvera à 5 940 € HT.

Dans ce cadre, la CAF du Nord peut financer jusqu'à 60 % de la dépense.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter une demande de subvention à la CAF du Nord,
- engager les dépenses relatives à ce projet sur les crédits inscrits au chapitre fonctionnel 9064, nature 2051 pour la crèche,
- engager les dépenses relatives à ce projet sur les crédits inscrits au chapitre fonctionnel 90641, nature 2051 pour la halte-garderie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.